

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19-0032636

N°D: 34549

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1435 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/10/2020

Nom et prénom du malade : Mohamed Tazi Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

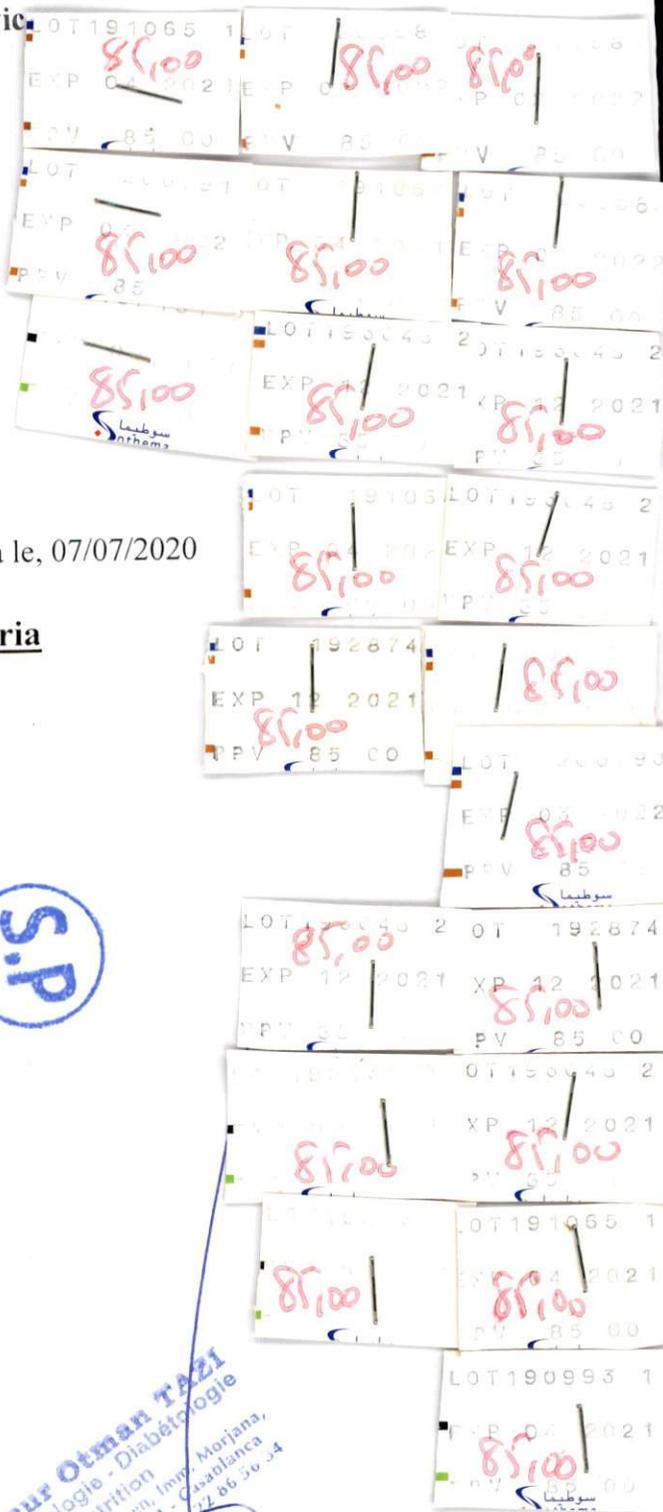
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service
 d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques
 Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire
 Diplôme en Diabétologie
 Diplôme en Nutrition Appliquée
 Capacité de Traitement par Pompe à Insuline
 Diplôme en Echographie
 Holter Glycémique



Casablanca le, 07/07/2020

Mme AMRANI Touria

STEPHARMACIE HAMZA
CASABLANCA
 Lot. Haj Faten Rue 6 N° 3 Lot. 64
 Casablanca - Tél: 0522 93 10 28

Insulet Mix 30
 32 ui le matin et 28 ui le soir (pendant 06 mois)

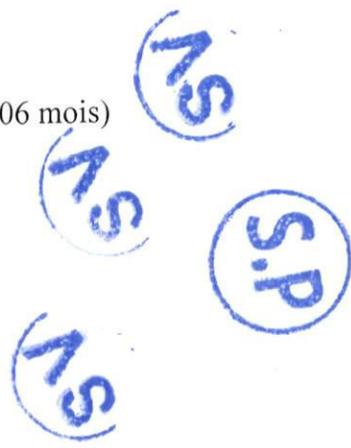
Seringues à insuline
 1 par jour (pendant 06 mois)

Insulet Rapide
 12 ui à midi (pendant 06 mois)

30,00 x 10

85,00 x 8

2085,00



Docteur Otman TAZI
 Endocrinologie - Diabétologie
 Nutrition
 293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
 2ème Etage, Appt. N° 4 - Casablanca
 Tél: 0522 86 56 34 - 0522 86 41 90 - 0672 24 33 34

STEPHARMACIE HAMZA
CASABLANCA
 Lot. Haj Faten Rue 6 N° 3 Lot. 64
 Casablanca - Tél: 0522 93 10 28